



Passer d'une habilitation familiale à une tutelle

Par **Oré06**, le **30/01/2024** à **16:39**

Bonjour,

Ma mère, atteinte d'Alzheimer, est sous habilitation familiale depuis 2 ans. Je souhaite me décharger de l'habilitation familiale et demander une tutelle de justice. Dois-je refaire réaliser un certificat médical circonstancié en déposant ma demande ou le premier certificat est-il toujours valable ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **30/01/2024** à **17:00**

Bienvenue

Un nouveau certificat vous sera nécessaire, qui permettra au juge d'estimer son état après 2 années.